

Reims, le 26 novembre 2020

Aux évêques de France

Chers Frères, chers amis,

Le Conseil permanent réuni ce soir a décidé de déposer un recours référé liberté dès demain vendredi parce que la jauge de 30 personnes n'est ni compréhensible ni acceptable en l'état. Entre autres, elle relève « d'une erreur d'appréciation manifeste » et nous avons le devoir de veiller à la liberté de culte dans notre pays.

Les réactions nombreuses reçues de fidèles, y compris d'autres religions, nous poussent à demander que le droit soit dit.

Pour la lisibilité de la démarche, il serait bon que la Conférence puisse déposer son recours la première demain matin.

Par ailleurs, un rendez-vous est prévu dimanche à 18h avec le Premier Ministre. Je m'y rendrai avec les vice-présidents, deux autres évêques et le secrétaire général. Nous espérons que ce sera enfin un vrai moment de concertation.

Dans l'attente de l'aboutissement de ces deux démarches, les règles fixées par le Premier Ministre sont en vigueur. J'ai constaté que beaucoup d'entre vous encourageaient les prêtres à multiplier les messes.

Nous sommes tous conscients des grandes difficultés dans lesquelles nous placent les décisions gouvernementales. Puisse le recours au droit contribuer à apaiser les esprits. Il est clair pour nous tous que la messe ne peut pas devenir un lieu de combat et de revendication.

Le Christ nous a remis le sacrifice eucharistique pour la paix et le salut du monde. Nous devons donc aider les disciples du Christ à s'estimer les uns les autres par-delà leur manière de réagir aux événements. Le premier dimanche de l'Avent doit nous tourner paisiblement vers Celui qui vient.

Ces informations seront communiquées à la presse demain matin.

Je vous souhaite une bonne nuit et vous assure de mon fraternel dévouement.

+ Éric de Moulins-Beaufort
Archevêque de Reims
Président de la Conférence des évêques de France

